Politique de gestion financière et budgétaire.

Approuvée par le conseil d'administration de la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
6 décembre 2023

La corporation possède une politique concernant les pratiques administratives dans le d'assurer une saine gestion budgétaire de tous les secteurs et services.

Politique de gestion budgétaire

En aucun cas, les dépenses engagées ne pourront dépasser le montant autorisé au budget, et ce, pour chaque projet.

Toute prévision excédentaire de plus de 10% ou 20 000$ devra obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

La demande devra contenir:

- l'état actuel du ou des postes budgétaires visés;
- l'état actuel des postes de revenus afférents à la dépense demandée (s'il y a lieu);
- les raisons qui motivent la demande;
- le montant et la nature de la dépense demandée;
- les revenus projetés pour le financement de cette dépense (s'il y a lieu);

Advenant que les revenus afférents à certains projets excèdent le montant prévu au budget, aucune dépense supplémentaire ne pourra être effectuée sans suivre la procédure mentionnée ci-dessus.

Chaque secteur est responsable de l'utilisation des fonds de son secteur aux fins prévues dans le budget, autant pour la nature des dépenses que leurs montants. Il codifie les dépenses dans les postes budgétaires appropriés.

Dans le cas où la direction générale entrevoit que les limites budgétaires ne pourraient être respectées, elle soumettra le cas au comité d'audit.

Cette mesure s'applique en tout temps pour l'ensemble des projets.

Processus budgétaire

Le processus suivant s'appliquera pour la préparation des budgets de tous les secteurs et services:

Étapes	Description	Échéance
1	Une révision budgétaire s'effectue après 6 mois d'activités de l'année en cours.	Juin
2	Le comité de direction identifie les nouveaux projets devant être réalisés en tenant compte du plan stratégique et du plan d'action des différents secteurs et les soumet au directeur général.	Au besoin
3	Le directeur général présente les nouveaux projets budgétaires au Conseil d'administration pour approbation de principe de ces projets dans le but de les inclure dans la planification budgétaire.	Au besoin
4	La direction générale rencontre l'équipe de direction ou personnel permanent et prépare avec eux les budgets en tenant compte des objectifs du secteur.	Août
5	Le directeur général et le comité audit révisent la première ébauche du budget.	Septembre
6	Présentation du budget de la nouvelle année financière pour analyse et adoption par le Conseil d'administration.	Octobre-Décembre
7	La direction générale prépare le dossier Finances en prévision de l'audition par l'auditeur de la firme comptable désignée par l'assemblée générale.	Janvier-mars
8	Présentation des états financiers à l'assemblée générale par le trésorier.	Mai

Nous contacter

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cette politique, vous pouvez nous envoyer un courriel à dg@fqme.qc.ca ou par la poste à :

Direction générale
Fédération québécoise de la montagne et d'escalade
7665 boulevard Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7
514-252-3004

Modification de la Politique

La présente politique pourra être modifiée par la FQME en tout temps. Les modifications à la présente politique entreront en vigueur dès leur affichage.

Mise à jour : 6 décembre 2023